

Mme DIARRA
PRIMATURE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple – Un But – Une Foi

DECRET N°2015 - 0149 /P-RM DU 5 MAR. 2015

PORTANT NOMINATION DU DIRECTEUR NATIONAL DU GENIE RURAL

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu la Constitution ;
- Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;
- Vu la Loi n°05-013 du 11 février 2005 portant création de la Direction nationale du Génie rural ;
- Vu le Décret n°05-118/P-RM du 09 mars 2005 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de la Direction nationale du Génie rural ;
- Vu le Décret n°09-202/P-RM du 04 mai 2009 déterminant le cadre organique de la Direction nationale du Génie rural ;
- Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014 fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;
- Vu le Décret n°2015-0003/P-RM du 08 janvier 2015 portant nomination du Premier ministre ;
- Vu le Décret n°2015-0004/P-RM du 10 janvier 2015 portant nomination des membres du Gouvernement ;

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1^{er} : Monsieur Adama DIARRA, N°Mle 763-26.P, Ingénieur des Constructions civiles, est nommé **Directeur national** du Génie rural.

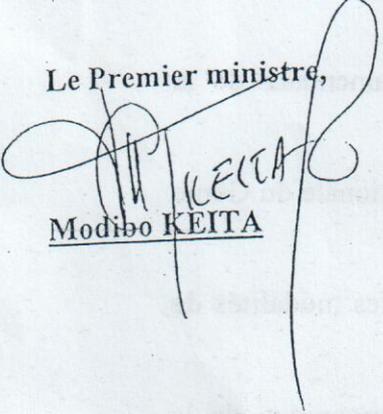
Article 2 : Le présent décret qui abroge le Décret n°05-210/P-RM du 04 mars 2005 portant nomination de Monsieur Soumaïla SAMAKE, N°Mle 359-08.J, Ingénieur des Constructions civiles, en qualité de **Directeur national** du Génie rural, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le **5 MAR. 2015**

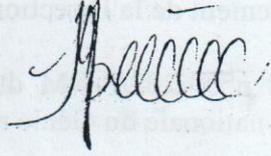
Le Président de la République,


Ibrahim Boubacar KEITA

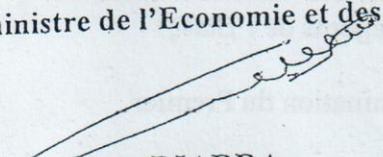
Le Premier ministre,


Modibo KEITA

Le ministre du Développement rural,


Bokary TRETA

Le ministre de l'Economie et des Finances,


Mamadou Igor DIARRA